



**MAIRIE DE CURIENNE**  
Arrondissement de Chambéry  
Département de la Savoie

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance de 27/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-sept mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Curienne, régulièrement convoqué le vingt-trois mai par lettre adressée à chacun de ses membres, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale, Curienne, sous la présidence de M. Stéphane BOCHET, Maire.

**Quorum : 8**

**Présents :** S. BOCHET, N. PERROUD, C. CHEVALIER, P. RASTELLO, B. NARETTO, M. COUDURIER, L. VIALE, F. PISANO.

**Absents :** M.-A. COPPA, A. LECOINTRE, Y. MARTINET, S. PONTIUS, J.-P. BARON, Y. JENNEPIN, L. THILL.

**Délégations de Vote :** M.-A. COPPA à L. VIALE.

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Monsieur Norbert PERROUD ayant été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération à 18h30.

**DCM 2025 / 02-04**

### **MARCHÉ PUBLIC – Déclaration sans suite**

**Stéphane Bochet, Maire, rapporte à l'assemblée :**

La commune de Curienne a souhaité poursuivre l'amélioration des services en engageant le projet de création d'un nouveau bâtiment multifonctionnel, en lieu et place du bâtiment abritant actuellement la garderie, du fait de la proximité et la centralité avec les équipements publics existants.

Le Conseil municipal a donc décidé d'engager une procédure de marché public pour recruter un maître d'œuvre chargé de concevoir et réaliser le bâtiment.

Par une délibération en date du 18/12/2024 le Conseil municipal avait également décidé d'instituer un comité de pilotage afin d'assurer un suivi efficace sur cette opération.

Le marché public comportait :

- 1 tranche ferme : Projet de construction du bâtiment multifonctionnel (ESQ à APD)
- 1 tranche optionnelle 1 : Projet de construction du bâtiment multifonctionnel (PRO jusqu'à l'AOR + OPC)
- 1 tranche optionnelle 2 : Etude de déconstruction et de désamiantage du bâtiment existant (APS et APD)
- 1 tranche optionnelle 3 : Déconstruction et désamiantage du bâtiment existant (PRO jusqu'à l'AOR + OPC)

Un avis d'appel public à concurrence a été publié sur le profil d'acheteur de la commune avec une remise des offres au vendredi 7 février 2025 à 12h00.

La commune a reçu 8 offres. Les 8 offres ont été analysées.

Néanmoins, compte tenu :

1. Des nouveaux éléments de programmation urbaine (possibilités de nouveaux logements en centre-bourg) pouvant impacter directement sur le cahier des charges du présent marché ;
2. De la réduction significative des dotations allouées à cette opération (de 70% à 40% du montant de l'opération, les aides allant davantage aux projets de rénovation qu'aux projets de construction de ce type) ;

La question de la poursuite de cette consultation doit être posée aujourd'hui.

**Au regard de ces éléments, il est proposé de déclarer sans suite la procédure de marché public pour la création d'un bâtiment multifonctionnel, l'aménagement des abords et la végétalisation de la cour élémentaire.**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la déclaration sans suite de la procédure.

**Le Conseil Municipal,**

- **VU** les Articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la Commande Publique relatifs à l'abandon des procédures de marchés publics ;
- **VU** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **CONSIDÉRANT** que les nouveaux éléments de programmation urbaine pouvant impacter directement sur le cahier des charges du présent marché et la réduction significative des dotations allouées à cette opération constituent des motifs d'intérêt général permettant de déclarer sans suite la procédure de marché public.

**Et après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** de déclarer sans suite la procédure de marché public de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment multifonctionnel, l'aménagement des abords et la végétalisation de la cour élémentaire ;
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour informer les candidats ayant remis une offre de cette décision.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents.

Fait à Curienne, le 27 mai 2025

**Stéphane BOCHET,**  
Maire de Curienne.



**Norbert PERROUD,**  
Secrétaire de séance.

